

**Compte-rendu**  
**réunion relative au déconfinement des GEM**  
**Fédérations / têtes de réseaux – ARS**  
**6 mai 2020 de 10h à 11h**

**Participants :**

Xavier Mersch, Référent GEM UNAFAM  
Marjaan VAN OPSTAL, UNAFAM  
Claude FINKELSTEIN, FNAPSY  
Dominique LAUNAT, Santé Mentale France  
Philippe GUERARD, ADVOCACY  
Hélène ROBIN, UNAFTC  
Pierrick LE LOEUFF, CNIGEM  
Stéf BONNOT-BRIEY, copilote du groupe de travail relatif à l'évolution du cahier des charges des GEM  
Thomas CASUBOLO, GEM « les Amis de l'Espérance »  
Patrick GAILDRY, HEMISPHERIK  
Marie-Jo Simeoni, GEM « Se construire ensemble »

Caroline CAZE, ARS NA  
Michel GALAN, ARS BFC  
Audrey SERVEAU, ARS PDL,  
Hannah MILLERAND, ARS IDF  
Aurélie PINNAT, ARS Corse  
ARS Grand EST

Anaëlle GUILLOU, DGCS  
Anne VEBER, DGOS  
Laure ALBERTINI, Délégation interministérielle Autisme  
Eve DUJARRIC, CNSA

\*\*\*\*\*

**L'objet de la réunion : Echanges sur le contenu de la fiche relative aux préconisations de déconfinement pour les GEM.**

- Collectivités

Les collectivités devraient être informées des modalités de déconfinement des GEM. Le document pourrait être adressé à l'association des Maires de France (canal à définir)

Les Maires peuvent également être sollicités à un niveau plus local.

Le CNIGEM prépare un courrier type que les GEM pourraient envoyer aux municipalités pour ne pas être oublié dans les distributions.

- Responsabilité individuelle

Le principe de responsabilité individuelle, au sens du Haut conseil de la santé publique est un aspect important : si un adhérent ou un salarié développe des symptômes, il est de sa responsabilité de ne pas venir au GEM.

En outre, si les symptômes sont confirmés et que la personne a fréquenté le GEM les jours précédents, il devra prévenir le GEM. Vigilance à avoir sur la question des données de santé.

Les personnes présentant les symptômes du Covid-19 doivent être orientées vers le médecin.

- Gouvernance

Le volet relatif à l'association des GEM aux décisions est à reformuler : c'est le GEM et ses instances qui prennent les décisions. La réunion des instances va permettre une reprise des activités progressives.

Les instances de gouvernance auront un rôle majeur à jouer. Par exemple le vote d'un règlement intérieur pour la période.

- Liens avec les ARS

Des liens réguliers avec les ARS doivent être maintenus afin de s'assurer des directives territoriales, et d'informer les ARS des organisations mises en œuvre.

Afin de faciliter ces contacts, la ou les personnes ressources en ARS doivent être connues des GEM.

- Nouveaux adhérents

Le volet relatif aux nouveaux adhérents doit être nuancé : les GEM doivent pouvoir apporter au moins une réponse à distance. Il est important de ne laisser personne sans aucune réponse.

- Thermomètres frontaux

La prise de température à l'entrée du GEM avec un thermomètre frontal est souhaitée par certains car elle permet de rassurer les adhérents, mais :

- Elle ne peut pas être obligatoire et ne peut être clairement affichée dans le document car le Haut conseil de la santé publique ne la recommande pas,
- Elle peut être stigmatisante ou faire peur.

- Masques

Selon la doctrine nationale, les ARS ne fournissent pas les masques chirurgicaux aux GEM. Toutefois, selon les possibilités locales, un appui aux GEM peut être apporté avec la fourniture de quelques masques pour le démarrage du déconfinement ou de secours.

Le CNIGEM réfléchit à un achat groupé.

A l'entrée du GEM, les adhérents doivent se présenter avec un masque ou autre mode de protection individuelle type visière, notamment pour prendre les particularités de certaines personnes.

Une pédagogie doit être effectuée auprès des adhérents sur le port du masque. La mobilisation de IREPS peut être une ressource en ce sens. La mobilisation d'acteurs tels que les CREA, les CEAPSY ou encore le CEPIAS en appui des GEM peut constituer une ressource pour les GEM.

Le GEM pourrait gérer les masques en toute sécurité, mais cela sous-entend qu'il a la capacité de se procurer suffisamment de masques.

- Organisation du matériel

Importance de mentionner la gestion des déchets et l'emploi de vaisselle en carton.

**Prochaines étapes :**

Envoi d'une nouvelle version du document aux acteurs au plus tard le 7 mai matin.

Retours / observations possibles. Le document évoluera et sera alimenté par les retours d'expérience.